

2^e feuille
1799-1800



VIII

Canton de
Walscheid

ans

Commune de
Dabo.

Le présent registre contient vingt-quatre feuillets
destinés à inscrire les actes de Mariages de
la Commune de Dabo, pour l'an trois et
été enregistré par moi le Maire et le Secrétaire
par moi le Président de l'Administration Municipale
de la Commune de Walscheid.

Le jour d'aujourd'hui l'an trois
la République Française une et indivisible

M. Anne
Soudan.

Soudan

Le jour d'aujourd'hui de la République
Française une et indivisible, dix heures du matin, par
devant le Sous-préfet Jean Rolland, Agent municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid,
Département de la Meurthe. Sont comparus Joseph
Niederleuthner, Journalier à Dabo, âgé de dix-huit
ans, et Florent Lefebvre, marchand de ce même
âge de quarant-huit ans, lesquels ont déclaré que
Marie Anne Soudan fille restant chez Philippe
Hupps au pays de Diez, est accouchée chez ledit
Hupps, hier huit heures du matin d'un enfant
illégitime, dont l'enfant se trouve en danger
d'être de suite et au plus tôt par son père
au domicile de la dite Marie Anne Soudan, et
le dit Philippe Hupps, et j'ai trouvé que ledit enfant
ensemble les dits motifs, que le dit enfant est
mort au même instant, au quel on avait donné
le prénom d'Anne Marie. Est pourquoi j'ai fait
rapport aux autorités des pouvoirs qui me sont
parvenus et les dits motifs ont signé avec moi.
Joseph Niederleuthner Lefebvre

Rolland

Marie Anne Oberle

2
Le jour d'aujourd'hui Sieur Brunnaire l'ancien
de la République française une et
indivisible ^{buil burg du martin} par devant le Soussigné
Jean Polliny Agent Municipal
de la commune de Dabo, Canton de
Walschid. Département de la Meurthe
Est comparu Michel Oberle
Citoyen de Dabo, époux de la Blaise Schott
le grand, voiturier, et de Barbe Gasser, née Schott,
épouse de Frédéric Gasser le jeune autre Citoyen
de ce dit lieu de Dabo, le premier âgé de quarante cinq
ans, et la seconde âgée de trente ans, lequel
m'a déclaré qu'édile Schott son épouse en
légitime mariage est accouchée hier le cinq du
courant vers minuit, d'un enfant femelle, dans
sa maison audit lieu: auquel dit enfant on
a donné le prénom, de Marie Anne. Après
cette déclaration que les dits témoins m'ont
certifiés véritable, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé cy dessus, j'ai rédigé
le présent acte, en vertu des pouvoirs qui me sont
délivrés, que ledit Schott le grand a signé avec moi
et les dits Barbe Gasser et Michel Oberle père dudit
enfant sous marqué, faite de l'avant hier, le dit
jour, mois et an. ^{marque}

(Barbe Gasser)

(Michel Oberle)

Tobias Schott s. g.

Polliny



2 Feuille

3
 Ce jour d'huy Jeudi Brumaire, l'an huit de la
 République française une et indivisible
 Diellenshneider, à six heures du matin, pardevant le sous-signé
 Jean Rollin agent municipal de la commune
 de Dabo, Canton de Walchwil, Département
 de la Meurthe. Est comparu, Olliv Diellenshneider
 Citoyen tailleur d'habit de cette commune, assisté
 de Pierre Kübler âgé de trente deux ans, et de
 Catherine Spengler, femme de moi ledit Rollin
 âgée de quarante deux ans, lequel m'a déclaré que
 Catherine Kübler son épouse en légitime
 mariage est accouchée dans sa maison audit
 lieu, hier le sept de ce courant à six heures du
 matin, d'un enfant femelle, auquel est
 enfant on a donné le nom Sodile. après
 cette déclaration que lesdits témoins m'ont certifiés
 véritables, et de la représentation qui m'a été
 fait dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte
 en vertu des pouvoirs qui me son délégués, que
 ledit Pierre Kübler, ensemble ledit Diellenshneider
 père dudit enfant ont signés avec moi, et ledit
 Spengler sans manques faite des avoirs légitimes.

Diellenshneider
 Olliv
 Catherine & Spengler
 Pierre Kübler
 Rollin

Joseph
Blaise

4

Ce jour d'aujourd'hui neuf Brumaire, l'an huit de la
 République française, une et indivisible dix heures
 du matin. Pardevant le sous-signé Jean Rollin
 Agent Municipal de la Commune de Dabo, Canton
 de Walscheid, Département de la Meurthe. est
 comparu François Joseph Blaise habitant au
 Hellert dépendant de cette dite Commune, assisté
 de Xavier Schwaller, voiturier de la haub, âgé de
 trente neuf ans, et de Marianne Spiess, femme
 d'Antoine Blaise dudit lieu de la haub, âgé
 de trente huit ans, lequel m'a déclaré que Marie
 Lise Kümmerau, son épouse en Legitime mariage
 est accouchée hier le huit du courant, quatre heures du
 matin, dans sa maison audit lieu, d'un enfant
 mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Joseph. Après cette déclaration, que les dits
 témoins m'ont certifiés véritable, et de la représen-
 tation qui m'a été faite de l'enfant et de son
 Dénomé, j'ai rédigé le présent acte, en vertu
 des pouvoirs qui me sont délégués, que le dit
 Schwaller, ensemble le dit Blaise père dudit
 enfant, ont signés avec moi, et la dite Marie
 Anne Spiess sous marqué, faite de savoir
 Lire. /

8 Brumaire

Joseph Blais Xavier Schwaller

Marque de

Marianne Spiess Rollin



3^e Feuille

Marguerite
Gallar

5

Ce jourd'hui dix Sept Brumaire l'an huit
 de la Republique Francaise, une et indivisible
 huit heures du matin. Par devant le Sous Signe
 Jean Rollin, Agent Municipal de la Commune de Dabo,
 Canton de Walscheid, Departement de la Meurthe,
 Est Compareu Baltazar Gallar habitant demeurant a
 a Lastbach de cette dite Commune, assisté de Joseph
 Appredis son beaufrere, age de quarante quatre ans
 et de Marie Anne Gejes son Epouse age de quarante
 ans aussy Citoyen de ce lieu, lequel m'a declaré que
 Anne Marie Anstett son Epouse en Legitime
 mariage est accouchée ce jourd'hui le matin a deux
 heures dans sa maison audit lieu, d'un Enfant femelle
 auquel dit Enfant on a donne le prenom de
 Marguerite. Apres cette declaration que les
 dits temoins m'ont certifié veritable, et de la representation
 qui m'a été faite de l'enfant cy dessus denomé, j'ai redigé
 le present acte en vertu des pouvoirs qui me sont deligués
 que le dit Joseph Appredis a signé avec moi, et le dit
 Gallar pere dudit Enfant, et Marie Anne Gejes tante
 dudit Enfant sous margués, faute de savoir écrire.

Marque + de Baltazar
 Gallar

Marque
 de Marie Anne
 Gejes

Rollin

Antoine Augustin
Frommiller

Ce jour d'aujourd'hui dix sept
Brumaire an huitième
République française une
et indivisible, à midi.

6
pardevant les sousigné Jean Rollin agent
Municipal de la commune de Dabo, Canton de
Walshu, Département de la Meurthe, est comparu
Antoine Frommiller Citoyen audit lieu de Dabo,
assisté des Citoyens Augustin Engelmann
maison, âgé de quarante sept ans, et de Priscille
Vogele femme de Joseph Schöne âgée de
trente six ans, tous Citoyens audit lieu, et
ses parents, lequel me déclare que française
appreus son Epoux en légitime mariage
est accouchée en sa maison audit lieu hier le
dix sept Brumaire à midi, d'un enfant mâle,
auquel dit enfant on a donné le prénom
de ^{Antoine} Augustin ~~Engelmann~~. Après cette
Déclaration que lesdits témoins en ont certifié
véritable, et de la Représentation qui m'a
été faite de l'enfant et de son dénomé
j'ai rédigé le présent acte en vertu de pouvoir
qui me sont délégués, que ledit Engelmann a
signé avec moi, et ledit Frommiller père dudit
Enfant, ensemble ledite Priscille Vogele sous main
faite de avoir écrit / Marie ^{de} Antoine
Frommiller
Marie For
Richard Vogele

Rollin



L. J. Guttet

Therese le jour d'aujourd'hui vingt Sept Brumaire, l'an
~~de~~ huit de la République française une et
indivisible. à midi. pas devant le juge
Jean Rollin, Agent municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walsch et
Département de la Meurthe.

Est comparu Xavier Hémenau Citoyen
de la commune de Dabo demeurant au
rue de l'hopital après des Citoyens Régis
Stenger. âgé de quarante ans, fils de
Citoyen Ballazac Stenger de Harberg et
de ~~Catherine~~ ^{Marie-Anne} Hémenau de la Hoube âgé
de vingt ans, lequel m'a déclaré que
Catherine Hémenau son épouse en légitime
mariage, est accouchée dans sa maison
au dit lieu, d'un enfant femelle hier le
vingt six du courant auquel il a été donné
on a donné après nom de Therese. Après
cette déclaration que lesdits témoins
m'ont certifié véritable, et de la
représentation qui m'a été faite de
l'enfant cy dessus dénommé j'ai rédigé
le présent acte en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins
ont signé avec moi ensemble ce dit
jour d'aujourd'hui devant l'enfant lesdits
Jours mois et an.

Xavier Hémenau Gaspar Stenger

M. J. Guttet

Rollin

Catherine
virginie
8
Le jourd'hui Sept misse, l'an huit de la
Republique françoise une et indivisee.
à neuf heures du matin, pas devant la sousigne
Jean Rollin Agent municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walpheim
Departement de la Meurthe.

Est comparu Mathias virginie Citoyen
de Schefferhoff, assisté de Jacques Schriber
de la houb, age de quarante neuf, et de
Therese Burnich, de Schefferhoff, age
de trente cinq ans; lequel m'a declare
que Catherine Schriber, sa femme en
legitime mariage, est accouchee hier le
Six du Courant, à huit heures du matin
dans son domicile au dit Lieu, d'un enfant
femelle, lequel dite enfant on a donne
le pres nom de Catherine. Apres cette
Declaration que lesdits temoins m'ont
certifiee veritable et de la Representation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus nomme
j'ai redige le present acte en vertu de mes
pouvoirs qui me sont delivres, que lesdits
temoins ont signe avec moi lesdits jours
et an.

Mathias virginie
Jacob Schriber
Schriber
Büning



57
F. J. J. J. J.

Marie
Claire
Mauch

BB: voyez
cette feuille
de la suite
Cote

Marie
9

Cejourd'hui quinze mois au lieu de la Repab
Française une et indivisible à huit heures du matin
pas devant le Souffigné Jean Rollin, Agent
Municipal de la Commune de Dabo, Canton de
Walshied. Département de la Meurthe.

Est comparu Joseph Gersinger, Citoyen
de la Commune de Dabo, âgé de trente deux
ans, et de Claire Fryermuth, âgé de
quarante quatre ans, tous deux Citoyens de cette
dite Commune. lequel m'a déclaré que
dile Mauch, fille du défunt George Mauch
de ce dit lieu, est accouchée hier le quatorze
de ce mois, dans son domicile audit lieu
six heures du matin, d'un enfant illégitime
et femelle, auquel dit enfant on a donné
le pré nom de Marie Claire. Après cette
Déclaration que les dits témoins m'ont certifié
véritable, et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant cy dessus nommé
qui rédigé le présent acte en vertu de pouvoirs
qui me sont délégués que les dits témoins
ont signé et sous marqué avec moi les
dits jours mois, et an.

Margue de Joseph
Gersinger

ceux jours mois

Rollin

Marie Anne
Perette

Le jourd'hui neuf vendos, l'un huit
De la Republique françoise un et
indivisible. à dix heures du matin. Pardevant
le Sous-igné Jean Rollin, agent Municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid
Departement de la Meurthe. est comparu Baetazar
Bary, âgé de quarante cinq ans, Gendarme
à la Residence de ce dit lieu, et la Citoyenne
Marie Anne Gamel, Epouse du Citoyen Bonnard
aussy Gendarme, âgé de quarante trois ans,
Lesquels ont déclaré, que Catherine
Perette, fille du Citoyen Perette Brigadier
de la Gendarmerie de ce dit lieu, est accouché
ce matin, à cinq heures d'un enfant femelle
au domicile dudit Citoyen Perette, lequel dit enfant
est illégitime, auquel on a donné les prénoms
de Mariame. Apres cette declaration
que lesdits témoins ont certifié véritable
et de la representation qui m'a été faite
de l'enfant cy dessus denomé, j'ai rédigé le
present acte en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués, que lesdits témoins ont signés
avec moi, lesdits jours mois et an. Paris
Marie et me Gamelle

Rollin



Free
Journal

Laurent Ce jourdhuy vingt neuf nivose, an huit de la
 Seconde Republique Francaise une et indivisible à huit
 heures du matin, par devant le Souffigné Jean
 Rollin, Agent Municipal de la Commune
 de Dabo, Canton de Walpheid, Département de la
 Meurthe. Est comparee philippus hufes -
 Citoyen de la Commune de Dabo, Demeurant
 au Lart Bach, assisté des Citoyens Joseph Scheffes
 âgé de vingt ans, et de François Antoine Fherus
 Citoyen de la houbi Commune de Dabo, âgé de
 trente sept ans. lequel ma Declaré, epulune
 Marie meser, son Epouse en Legitime
 mariage est accouché hier le vingt huit
 de ce mois d'un enfant mâle, dont le domicile
 audit Lieu a quatre heures du matin, lequel
 dit enfant on a donné le pres nom de Laurent
 Apres cette Declaration que les dits temoins
 ont certifié veritable, et de la Reputacion
 qui ma été faite de L'enfant cy dessus
 denommé j'ai redigé le present acte en vertu
 des pouvoirs qui me sont Délégés que les dits
 temoins ont Signé avec moi le dits jour mois
 et an.

^{marque}
 de KH philippus
 hufes.

^{marque}
 de + Joseph
 Scheffes

Rollin
 Agent Municipal de la Commune de Dabo

Catherine
Schott

12

Ce jour d'aujourd'hui vingt neuf mois le huit de la
 République Française une et indivisible
 Amidy, pardevant le soussigné Jean Dolling
 Agent Municipal de la Commune de Dabo
 Canton de Walscheid, Département de la
 Meurthe Est comparu Jean Schott
 Citoyen de ce dit lieu, assisté des Citoyens
 George Barges, âgé de cinquante ans
 et de Marianne Schott âgé de vingt six
 ans tous Citoyens de ce dit lieu, lequel
 m'a déclaré, qu'une Marie Bernes son
 Epouse en légitime mariage est
 accouchée hier le vingt huit de ce mois
 d'un enfant femelle, à six heures du
 matin. Dans son domicile audit lieu
 auquel dit enfant on a donné le prénom
 de Catherine. Après cette déclaration
 que ledits témoins m'ont certifié véritable
 et de la représentation qui m'a été faite
 de l'enfant cy dessus dénommé j'ai redonné
 le présent acte en vertu des pouvoirs qui
 me sont délégués que ledits témoins ont
 signé et soussigné avec moi ledits
 pour moi et an. J. Germy Secrétaire

marque
 de + Jean
 Schott.

marque
 de + Marianne
 Schott

Dolling



75 centimes

M. Joseph
Lambus

13

Ce jour d'hui premier pluviose, en huit de la République
Francisque, une et indivisible, à huit heures du matin
pardevant le Sausigné Jean Rollong Agent Municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Wasfelden,
Département de la Moselle, est comparu Phillippe
Lambus, voiturier de Schaffhoff, assisté de Laurent
Lambus son frère, âgé de quarante huit ans, et de
Marie Joseph Walther épouse de Jacques Schönes,
agé de trente trois ans, tous dudit Schaffhoff.
Lequel m'a déclaré que Marguerithe Jungman son
épouse en légitime mariage est accouchée hier le
matin à trois heures, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant on a donné le prénom de Marie Joseph

Après cette déclaration que lesdits témoins m'ont
certifié véritable, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant cy dessus de nommée, j'ai
redigé le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins
ont signés avec moi les dits jours et en
A en J. Ensemble le père dudit enfant.

Phillippe Lambus
Louis Walther

Marye de + Marie
Joseph Walther

Rollong

M. Thérèse
Karl

14

Ce jour d'aujourd'hui premier pluviôse, l'an huit
 de la République Française, une et
 indivisible, pardevant le Sous-Signé Jean
 Rolland agent Municipal de la Commune de
 Dabo, Canton de Walschried, Département
 de la Meurthe. est comparu Nicolas Fetzl,
 habitant de Schaffershof, d'acte d'acte Commune
 d'acte de Jacques Schœneb, âgé de quarante
 six ans, son beau-père et voisin, et de Marie
 Anne Lambert, épouse de Charles Kurtz,
 âgé de quarante six ans, tous dudit lieu
 de Schaffershof. lequel m'a déclaré que Marie
 Anne Lambert son épouse en légitime
 mariage, est accouchée dans sa maison au
 dit lieu, hier le matin à cinq heures, d'un
 enfant femelle, auquel dit enfant on
 a donné les prénoms de Marie Thérèse

Après cette déclaration que ces dits témoins
 m'ont certifiés véritable, et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant cy dessus nommé,
 j'ai rédigé le présent acte, en vertu des
 pouvoirs qui me sont délégués, que ledit
 Schœneb, ensemble le père dudit enfant ont
 signés avec moi, et ledit Lambert sous marqué
 d'acte de l'avoir écrit.

Nicolas Fetzl
 Agent Municipal
 Marie Thérèse
 Anne Lambert

Jacob Fetzl

Rolland
 Notaire



Je soussigné



Therese Scherno

15

Le jour du trois pluviôse, les huit de la République
 française une et indivisible, à deux heures après
 midi, pardevant le Sous-signé Jean Hoffmeyer,
 Agent Municipal de la Commune de Dabo, Canton
 de Walschuis, Département de la Meurthe, est
 comparu François Antoine Scherno, Citoyen
 de la Haub, assisté de André Huber, âgé de vingt
 cinq ans, et de Catherine Reebman, âgé de vingt
 deux ans, le premier son beau-frère, et la
 dernière sa sœur et voisine, et tous audit lieu de la
 Haub, et Commune de Dabo. lequel m'a déclaré que
 Odile Huber son épouse en légitime mariage
 est accouchée ce matin à quatre heures dans sa maison
 audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
 on a donné le prénom de Therese d'après cette

Déclaration que lesdits témoins ont certifié véritable
 et de la réputation qui m'a été faite audit enfant,
 cy-dessus dénommé, j'ai rédigé le présent acte, en
 vertu des pouvoirs qui me sont délégués, que lesdits
 témoins ensemble le dit Scherno, père dudit enfant
 ont signé avec moi, le dit jour, mois et an.

François Hoffmeyer
 Directeur
 Huber
 Hoffmeyer

110. 2/3

Messrs Jacques
Salsinus
Zimmerman.

Approuvé le
second mot
de la pro
ligue pour
être bécot.

16

aujourd'hui le 17^{me} jour de l'année
L'an 1793 de la République Française
une et indivisible, au 5^{me} heure du
Jusévit. pardevant les sousigné
Jean Dölling, Agent Municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walschid
Département de la Meurthe, est comparu
Joseph Zimmerman Citoyen Sauvillier
dudit lieu, assisté de Jacques
Reinzel le jeune, âgé de trente quatre
ans, forgeron National, et de Catherine
Diellen Schneider, son épouse, âgée de
vingt neuf ans, beau frere, et belle sœur du
dit père, lequel m'a déclaré que Marie
Lise Diellen Schneider, son épouse
en légitime mariage est accouchée
dans sa maison audit lieu, ce jour d'hui
au 17^{me} jour du matin, d'un enfant
mâle, auquel dit enfant on a donné le
pr. surnom de Jacques Salsinus, après
cette déclaration que lesdits témoins ont
certifié véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus de nom
j'ai rédigé le present acte en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués, que lesdits
témoins ensemble le père dudit enfant
ont signé, avec moi, lesdits jours, mois, et an.
de la dite Commune.

Jos. Dölling
Zimmerman Reinzel
Dölling



9 juillet



Bernard Blaise
Barth

Ce jour d'aujourd'hui dix pluviôse, l'an huit
de la République française, une et
indivisible, dix heures du matin
pardevant le sous-signé Jean Rollin
Agent municipal de la commune de
Dabo, Canton de Walscheid, Département de

17 de la Meurthe, est comparu Florent Barth, habitant de
de l'astbach, de cette dite Commune, assisté de Bernard
Barth, son frère habitant de Haselbourg, âgé
de trente sept ans, et d'une Marie Anstett, femme
de Baltazar Gallard dudit lieu, âgé de trente sept
ans; lequel m'a déclaré que Thérèse Lamber, son
épouse en légitime mariage est accouchée hier
le matin à trois heures dans sa maison audit
lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on
a donné le prénom de Bernard Blaise,

Après cette déclaration, que les dits témoins
m'ont certifiés véritable; et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant et de son dénomé
j'ai rédigé le présent acte de naissance, des pouvoirs
qui me sont délégués, que ludit Marie Anne
Anstett au sus marqué faute de savoir écrire,
Et ludit Bernard Barth, ensemble le père
dudit enfant sousigné avec moi, les dits
jours, mois, et an, J. Florent Barth

Bernard Barth

Marie Anne Anstett

J. Rollin

M.
A.
Marie Cayathe
Rosine Schott.

18

Ce jour d'aujourd'hui quatorze pluviôse
l'an huit de la République
françoise, une et indivisible.
à midi, pardevant les sous-signés Jean Bollinger
Agent Municipal de la commune de Dabo,
Canton de Walscheid, Département de la
meurthe, est comparu Théodor Schott,
Citoyen, Négociant de cette dite Commune
assistés de Florent Diellenschneider, âgé de
vingtneuf ans, Garçon marchand forçant, et son
beau frère, et Catherine Lelscher, âgé de
quinze ans, fille de Florent Lelscher, et de
Catherine Reimel, sa femme issue Germaine
tous de cette dite Commune, lequel m'a déclaré
que Rosine Diellenschneider, son épouse
en légitime mariage est accouchée, hier à
deux heures de relevée, dans sa maison audit
lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant
on a donné les prés noms de Marie Cayathe
Rosine. Après cette déclaration que les
dits témoins m'ont certifiés véritable,
et de la représentation qui m'a été faite
de l'enfant cy dessus dénomé: J'ai rédigé le
présent acte, en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués, que les dits témoins
Ensemble le père dudit enfant, ont
signés au devant, les dits jours, mois
et an. /

Florent Diellenschneider
Catherine Lelscher

Quell 1800



10^e feuille



Theodor, Joseph
Nitherkuthner.

Ce jour d'aujourd'hui seize
pluviôse l'an huit de la
Republique française
à dix heures du soir.

19

Præsentant le Souffigné Jean Rollin, agent
Municipal de la Commune, Canton de Walscheid,
Département de la Moselle, est comparu Joseph
Nitherkuthner, Citoyen Journalier de cette dite
Commune, assisté de Theodor Schott, négociant
âgé de quarante trois ans, et de Marie Anne
Geijer, âgée de quarante ans, femme de Joseph
apprené, tous deux de cette dite Commune,
lequel m'a déclaré que Marie Anne ^{Schott} ~~Schott~~,
son Epouse en légitime mariage, est accouchée
ce matin à sept heures, d'un enfant mâle,
dans sa maison, audit lieu, auquel dit enfant
on a donné le pair, nom de Theodor, Joseph

Oyris cette déclaration, que les dits
témoins m'ont certifié, véritable, et
de la Représentation qui m'a été faite
de l'enfant cy dessus dénommé, j'ai rédigé
le présent acte, en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués, que les dits Schott & l'écrite,
Ensemble le père dudit enfant ont signé
avec moi, et la dite Marie Anne Geijer sans marge,
L'acte de naissance
Joseph Nitherkuthner
Schott
Marie Anne
Geijer
Rollin

Antoine
Schwaller
fils de Hubert.

Ce jourd'hui dix neuf pluviôse, l'an huit
de la République Française, une et indivisible
à midi. pardevant le sousigné Jean
Rolling Agent municipale de la

20

Commune de Dabo, Canton de Walscheid Département
de la Moselle, est comparu Antoine Schwaller,
fils de Joseph de la Haub, âgé de vingt an,
et Margarethe Kamenau, fille de Joseph,
âgé vingt an, aujdy de la Haub, Cousin et
Cousine de Hubert Schwaller, dudit lieu de la Haub
lesquels ont déclaré que Marie Anne Kamenau
Eouse en Légitime mariage dudit Hubert Schwaller,
est accouché en sa Maison audit lieu, Ce jourd'hui
Sept heures du matin, d'un Enfant mâle
auquel dit Enfant on a donné le prénom
d'Antoine. Après cette déclaration que
les dits témoins ont Certifié Veritable
et data Representation qui pou étoit
faite de l'enfant y de son prénom, j'ai
redigé le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégué, que les dits témoins
ont signés avec moi, après lecture et
interprétation en Allemand, le dit jour
mois et an.

Dubois Schwaller

Margarethe Kamenau

Rolling



11^e Lettres
E. E.



Pierre
Geyès.

21

Le jour d'aujourd'hui, le vingt-cinq, au huit de la
 République Française une et indivisible
 à midi, par devant le Soussigné
 Jean Bolling, Agent Municipal de la
 Commune de Dabo, Canton de St. Blasheim
 Département de la Moselle. Est comparu
 Louis Geyès, Gerant de l'Etat de la Commune
 de Dabo, assisté des citoyens François Joseph Kübler
 âgé de dix huit ans, et de Ursule Jutz âgée
 de vingt deux ans, tous deux natifs habitants
 de ce dit Lieu et ses amis. lequel m'a déclaré
 que Apollonie Schmitt, son Epouse en légitime
 Mariage, est accouchée dans sa maison au dit
 Lieu. hier le deux du Courant, à midi d'un
 enfant mâle, auquel dit enfant on a donné
 le nom de Pierre. Après cette déclaration
 que les dits témoins ont certifié véritable, et de
 la représentation qui m'a été faite de l'enfant
 cy dessus dénommé. J'ai rédigé le présent acte
 verbal des procédures qui me sont dévolues, que
 que les dits témoins ont signé avec moi le dit jour
 moi et moi. Ensemble le père dudit enfant.

Ludwig Bolling François Joseph Kübler

marque
 Dabo Jutz

P. Geyès

Marie Anne
Bentz.

Ce jour d'aujourd'hui quatorze
Septembre, l'an huit. de la
Republique Françoise.

22

Sous signé, à midy. 15 heures
De la Commune de Dabo, Canton de Walpzig,
Departement de la Haute Saone, Est compare
Etienne Bentz, habitant de Spitzbergen,
aposté de Joseph Muehl ulman, habitant
au haupt, age de trente deux ans, et de
Cécile Oberle fabelle leur, age de vingt
ans, lequel ma déclaré que Marie Anne
Oberle son épouse en légitime mariage
est accouchée ce jour d'aujourd'hui quatre heures
du matin, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant, on a donné le prénom de
Marie Anne.

Après cette
Déclaration que les dits témoins ont
certifiés véritable et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant y dessus dénommé
j'ai rédigé le présent acte, en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués, que
ledit ulman comme témoin, Ensemble
ledit Etienne Bentz père dudit enfant
ont signé avec moi, et la dite Cécile
Oberle sous marque, faite de son
dextre. les dits jour, mois et an.
Et tous de cette Commune de Dabo.
Etienne Bentz.

Muehl ulman
Haupt
Oberle
Bentz



N° 1000



Joseph Ignace Baur

Ce jour d'aujourd'hui quatorze ventose l'an huit de la République

23

françoise, dix heures du matin par devant le sous-signé Jean Rolland, Agent Municipal de la commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Meurthe, est comparu Jacques Baur Citoyen demeurant à Scherhoff Section de cette dite Commune, assisté d'ignace Sager âgé de trente trois ans, et d'herese vögèle, âgée de vingt trois ans, fille du défunt Michel vögèle, tous deux aussy habitant dudit Scherhoff, lequel m'a déclaré, qu'Anne Marie Moser, fille demeurante chez son frere Christian Baur, audit lieu, est accouchée d'un enfant mâle, hier le matin à sept heures, duquel il se déclare être le pere, auquel dit enfant ont adonné le surnom d'ignace Joseph.

Après cette déclaration que lesdits témoins m'ont certifiés véritables et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant cy dessus dénommé, j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, que ledit Sager, et ledit Baur, pere dudit enfant, ont signé avec moi et ladite vögèle sous marqué, sans avoir eu rien de contraire.

Jacob Bernier

ignace Sager

herese vögèle

Rosine Werle
Ce jour huy Seize Ventose, l'an
huit de la Republique Françoise, une
A midi,

24

pardevant le Sousigné Jean Rollin
Ayant Municipal de la Commune de
Dabo, Canton de Walscheid, Département
de la Meurthe. est comparu Jean Werle
Chartier de cette dite Commune, assisté de
Joseph Jänel, âgé de cinquante deux
ans, et de Catherine Lischer, âgé de quinze
ans, ses voisins et amis, lequel ma
declairé qu'Elisabeth Fromville son Epouse
en Legitime mariage est accouchée en sa
Demeure audit lieu, hier le matin a huit
heures, d'un enfant femelle, auquel dit
enfant on a donné le surnom de Rosine

Cy par cette déclaration que les Dits témoin
sont certifiés véritable, et de la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant
cy dessus dénommé, j'ai rédigé le présent
acte en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués, que les Dits témoins
ont signés avec moi, et ludit Jean
Werle pour marqué, faite de l'avis
Entier, les Dits, jour mois et an /.

Rosine
Catherine Lischer

marqué
de Jean H Werle
Rollin

Catherine Barbe
Fröhlicher.

Ce jourd'hui vingt deux ventose
an huit de la Republique
françoise, une et indivisible
huit heures du soir,

25

Pardevant le Sous-signé Jean Rollin, Agent
Municipal de la Commune de Daba, Canton de
Walscheid, Département de la Meurthe, est
Comparu Joseph Fröhlicher aubergiste de cette dite
Commune, assisté des Citoyens Joseph Fäsel, son
voisin, âgé de cinquante deux ans, et de Catherine
Schott, Epouse de Frédéric Schimar sa belle Sœur,
âgée de trente six ans, lequel m'a déclaré que
Elisabeth Schott son Epouse en Legitime mariage
est accouchée in sa maison audit lieu, ce
matin a neuf heures, d'un enfant femelle,
auquel dit enfant on a donné les prénoms
de Catherine Barbe.

Cy près cette déclaration
que les dits témoins m'ont certifiés véritable,
et de la Représentation qui m'a été faite de
l'enfant et de son Dénomé, j'ai rédigé le présente
acte en vertu des pouvoirs qui me sont
délivrés, que les dits témoins, Ensemble le dit
Fröhlicher, pere dudit enfant, ont signés

avec moi les dits jour, mois et an Ladite
Catherine Schott ne pouvant signer, a fait sa marque ordinaire.

Joseph Fröhlicher
Marguerite Catherine
Schott
Rollin

Catherine Christoph
Le jour d'aujourd'hui vingt Sept
Septembre, l'an huit de la République
françoise, huit jours du matin.

26

Présentant le plus noble Jean Rollin, agent
Municipal de la commune de Dabo, Canton
de Walscheid, Département de la Meurthe
est comparu Louis Christoph, habitant de
Lahartz hüt, de cette dite Commune, artiste de
Pierre Ruffenach Citoyen de ce même lieu, âgé
de trente six ans, et de Marie Lise Geiskopf
demeurante au même lieu, âgée de vingt un ans
lequel m'a déclaré que Gertrude Huber, son
Eposé en légitime mariage est au couché en
sa maison audit lieu hier le matin à huit
d'un enfant femelle, auquel dit enfant on
donné le prénom de Catherine Cyrr
Celle déclaration que les dits témoins m'ont
certifiés véritable, et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant cy dessus dénomé, je
redige le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que ledit Ruffenach
et ladite Geiskopf ont signés avec moi
et Louis Christoph, Père dudit enfant sous
faute de savoir écrire.

marque de Louis
Christoph

Johann Ruffenach
Jean Rollin

Theodor abba

15^{me} Ventose
Ce jour d'aujourd'hui huit Germinal
l'an huit de la Republique française
un et indivisible ;

27 pardevant les sous-signés Jean Rollin, agent
Municipal de la commune de Dabo, Canton
de Waldfeld, Département de la Meurthe
est comparu Valentin abba Citoyen Secrétaire
de la dite Commune, amant de Theodor
Schott, négociant, âgé de quarante trois
ans, et de Marie Anne Ganser femme de
Florent Lorange, âgé de quarante ans, tous
de cette même Commune, Lequel m'a déclaré
que Marie Anne Lorange son épouse en
légitime mariage est aujourdhui dans
sa maison au dit lieu, Ce jour d'aujourd'hui à
une heure après minuit, d'un enfant
mâle, au quel dit enfant ont été donnés
le père nom de Theodor, après cette
déclaration, que lesdits témoins m'ont
certifié la vérité, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus dénommé
j'ai rédigé le présent acte, en vertu de mes
pouvoirs qui me sont délégués, que ledit
Blaise Schott, Ensemble le père dudit enfant
ont signés avec moi, et ledite Marie Anne
Ganser sous marque, faite de sa main ainsi,

 Valentin abba
 Marie Anne Ganser


Marie Catherine
Croslett.

Ce jour d'aujourd'hui huit
Germinal, l'an huit
de la République française
une et indivisible.

28.

Présentant le Sousigné Jean Rollin
ayant Municipalité de la Commune de Dabo,
Canton de Walscheid, Département de
Meurthe, est comparu Jean Croslett
Citoyen de cette dite lieu, assisté de
Blaise Schott le grand, notaire, âgé de
quarante six ans, et de Marie Anne
Geys, femme de Joseph Appredier,
âgé de quarante ans, tous Citoyens
de cette même Commune, lequel me
declare que Marie Catherine Croslett son
Epouse en légitime mariage est accouchée
dans sa maison audit lieu hier le soir
à huit heures, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant ont été donnés les prénoms
de Marie Catherine. Après cette

Declaration que lesdits témoins, sont
certifiés véritables, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant ay desiré en voir
j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que le dit Schott a signé
avec moi et la dite Marie Anne Geys, et
Jean Croslett, père dudit enfant, sans marquer
faute de savoir écrire.

Mary Rollin
Croslett
Le la nuit d'aujourd'hui
Rollin

François Diolar
Léves.

15 Feillet

Cy devant nous neuf Gouverneur
Lais huit de la République

29
pardevant les Prévôt Jean Rollin Agent
Municipal de la Commune de Dabo, Canton
de Walscheid, Département de la Moselle
Est Commissaire Joseph Léves, Citoyen de
cette ditte Commune amies de François Diolar

Né le 15 Mars 1782 de son père
agé de vingt sept ans, et de Jean Jacques Wendling
aupry Citoyen de son dit lieu, âgé de quarante sept
ans, ses deux amis, lequel nous déclare que
Marie Rappenach, son épouse en legitime
mariage, est devenue dans sa maison au dit
lieu, hier à huit heures du soir, d'un enfant mâle,
auquel dit enfant ont été donnés les prés noms
de François Diolar. Après cette

Déclaration que lesdits témoins nous ont
certifiés véritable, et de la Représentation
qui nous a été faite de l'enfant exposé au Dabois
j'ai rédigé le présent acte, en vertu de
pouvoirs qui me sont été délégués, que les
dits témoins, ensemble le père dudit enfant
Joseph Léves, ont signés avec nous les
dits jours moi et moi.

Joseph Wendling
Rollin

Jean Pierre Hübler Ce jourdhay quatorze germinal
L'an huit de la Republique française

est indivisible.
30 Adolphy, Mayor Municipal de la Commune
de Dabo, Canton de Walscheid, Departement
de la Meurthe.

C'est comparsu Pierre Hübler, Mayor
de cette dite Commune, usinier des Mayens
Jean Pierre Schott, age de trente deux ans
et de Marie Elizabeth Hübler age de quarante
sept ans.

lequel ma declare que de facie hujus
son Epouse en legitime mariage est accouché
dans sa maison audit lieu, hier a neuf heures
du matin, d'un enfant male, auquel dit
enfant on a donne le prenom de Jean Pierre

Après cette declaration que les dits temoins
mont certifié veritable et de la representation
qui ma été faite de l'enfant cy dessus de ce
jai redigé le present acte en vertu des pouvoirs
qui me sont delegués, que les dits temoins
ensemble le pere dudit enfant Pierre
Hübler, ont signés avec moi ledit jour
moi, et en: J. Galus Hübler
Joseph Gallus Schott

marque
de + Marie
Elizabeth Hübler

Adolphy

Marie Rosine
Sages

16^e feuille

31

Ce jourdhay quatorze yerdinal lan
huit de la Republique françoise unet
indivisible. pardevant le soussigné
Jean Dolling lycet Municipal de la
Commune de Dabo, Canton de Walchwil
Departement de la Meurthe.

Est comparee Ignace Sages citoyen
de cette dite Commune, apiste, des citoyens
Francois, Mathieu Damm agee de dix sept
ans, et de Marie Rosine Schott. agee de
singt dix ans.

lequel m'a declaree que Christine Brandmeyer
son épouse en legitime mariage est
accouchée hier le treize du present mois
a neuf heures du matin, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on a donné le pris nom
de Marie Rosine

Après cette Declaration que les dits temoins
mont certifiés veritable et de la representation
qui ma été faite de l'enfant cy dessus de nom

J'ai redigé le present acte en vertu des
pouvoirs qui me sont deliqués, que les dits temoins
ensemble avec le dit enfant Ignace Sages
ont signé avec moi les dits faits moi, et on

de + Marie
Rosine Schott

de + marquer
Francois Mathieu
Damm.

Dolling

Marie
Wile Barthe
Schwaller.

32

Ce jour d'aujourd'hui dix sept Germinal
l'an huit de la République Française,
pardevant le Sousigné Jean Rollin, agent
municipal de la commune de Dabo, Canton
de Walschuid, Département de la Meurthe,
est comparu, Florent Barthe, Citoyen de
Schœffers, âgé de soixante cinq ans, et
Généviève Barthe sa fille, âgée de vingt deux
ans, qui nous ont déclaré que Marie Elisabeth,
Epouse en légitime mariage de François Joseph
Schwaller, est accouchée, dans la maison dudit
Barthe, ce jour d'aujourd'hui à minuit, d'un enfant
femelle, auquel dit enfant on a donné le
pré nom de Marie Wile. Après cette
déclaration, que lesdits témoins nous
certifions véritable, et de la représentation
qui nous a été faite de l'enfant cy dessus nommé,
j'ai rédigé le présent acte en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins
ont signés avec moi, le tout à l'absence
dudit François Joseph Schwaller, le père
dudit enfant. Lesdits jours mois et an
par devant nous Florent Barthe
J. Föhlcher,
Rollin

Louis Kuntz.

18^e Feuille

3^e Feuille

33

Cejourd'hui dix huit Germinal l'an
huit de la Republique françoise une et indivisible
a midi, par devant le soussigné Jean
Dolling, Agent Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Malscheid, Departement
de la Meurthe.

Et comparee Etkhard Kuntz, Citoyen de
la Section de Schöffhoff, Commune de Dabo, assisté de
deux Citoyens Louis Foyele, âgé de seize ans,
et de Mariamne Kuntz, âgée de quinze ans.

Lequel m'a déclaré que sa fille Foyele
son épouse en Legitime mariage est accouchée
hier le dix sept du courant, vers deux heures du matin
dans son domicile audit lieu, d'un enfant mâle
auquel dit enfant on a donné le prénom de
de Louis

Après cette déclaration que lesdits témoins ont
certifié véritable et de la représentation qui
m'a été faite de l'enfant par un homme qui
redige le present acte en vertu de pouvoirs qui
me sont delivrés, que lesdits témoins ensemble
le pere dudit enfant ont signé avec moi le dix jour
mon et au. Etkhard Kuntz
Louis Foyele
Dolling
Marianne Kuntz

Louis Oberlé Ce jour d'aujourd'hui vingt deux Janvier
L'an huit de la République Française
présent devant le sous-signé Jean Dolling
Municipal de la Commune de
Dabo, Canton de Walscheid, Département
de la Meurthe.

324

Est comparu Jean Oberlé Citoyen de la
Commune de Dabo, assisté de Citoyens Blaise
Brentell, âgé de quarante huit ans, et de
Christine Lorent, âgé de vingt trois ans, tous
deux Citoyens de la dite Commune.

lequel m'a Déclaré que Catherine Michel
son épouse en légitime Mariage est accouchée
hier le vingt un du présent mois, dans son
Domicile, audit lieu, à sept heures du matin
d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné
le pris nom de Louis.

Après cette Déclaration que les dits témoins
m'ont certifié véritable et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus dénommé
j'ai rédigé le présent acte en vertu de la puissance
qui me fait délégué, que les dits témoins, eux mêmes
le père dudit enfant ont signé avec moi, le dit
jour moi et an.

Marié de
Jean Oberlé

Jean Pierre Lorenz
Dolling

Blaise Weber Cejourd'huy vingt quatre germinal
L'an huit de la Republique Françoise
35 a huit heures du soir. par devant le
sousigné Jean Stolting Agent Municipal
de la Commune de Dabo, Canton de Holschwil
Departement de la Meurthe.

Est comparu Blaise Weber Citoyen de la
Commune de Dabo, assisté de Citoyens florent
susr. âgé de vingt ans, et de Catherine Weber
âgé de vingt ans. tous deux Citoyens de Dabo.

Lequel m'a déclaré que Barbe susr. son
épouse en légitime mariage est accouché
cejourd'huy à six heures après midi, dans son
Domicile audit lieu d'un enfant mâle lequel
dit enfant on a donné le pré nom de Blaise

Après cette déclaration que lesdits témoins
m'ont certifié véritable et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus, dénommé,

J'ai rédigé le présent acte en vertu de
pouvoirs qui me sont délégués, et de la
ensemble le père dudit enfant a signé, avec
moi ledit jour moi et en.

Les témoins sur Blaise Weber
Catherine Weber
marque
Blaise Weber

Jean George Heibel
Ces jours d'aujourd'hui vingt Sept Germinal
l'an huit de la République Française à
Six heures du matin, par devant le Juge

36 Jean Dolling; Juge Municipal de la Commune
de Dabo, Canton de Walschwill, Département de la
Meurthe.

Est comparu Jean George Heibel Marié
de la Commune de Dabo, assisté de ses témoins Français
Christophe, fils de l'Inlaine Christophe et de sa femme
agée de vingt ans et de Marie Elizabeth Meyer
fille du Citoyen Joseph Meyer, et de Brigitte son
agée de quinze ans.

lequel m'a déclaré que Marie Elizabeth
Diellen Schneider, son épouse en légitime mariage
est accouchée hier le vingt Sept du présent mois à deux
heures du matin, dans son domicile audit lieu
d'un enfant mâle, lequel dit enfant a été nommé
après son nom de Jean George

Après cette déclaration quelcuns témoins
m'ont certifiés véritable et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus dénommé,
j'ai rédigé le présent acte en vertu des pouvoirs que
mesont délégués quelcuns témoins, ensemble Jean
George Heibel per le dit enfant ont signé avec
moi ledit jour moi et au.

Jour de Heibel Jean de Heibel

marque de
Marie Elizabeth
Meyer

Dolling

Materne ^{geminale Van huit 19} Cijoure d'hy ^{huit} vingt huit de la Republique Françoise
Suffenach amidy, par devant le Procureur

27

Jean Dolling, Mayor Municipal de la Commune de
Dabo Canton de Habsheim, Departement de l'Alsace

Est compare Frederic Suffenach Citoyen
Journailleur, de la Commune de Dabo, aint des Blaise
Schott le Grand, Citoyen roturier de la Commune de
Dabo, agee de quarante six ans, et de Catherine Oberli
fille de Poyon, Battas Oberli et Anne Marie Schott
en leur vivant conjoints de ladite Commune de Dabo,
agee de vingt quatre ans.

Lequel ma declare que Marie Klein
son Epouse en legitime Mariage est accouchee
hier le vingt Sept du courant, a deux heures apres
midy, dans son domicile audit lieu d'un enfant
male auquel dit enfant on adonne le pris nom
de Materne

Apris cette Declaration quelcuns temoins mont
certifie veritable et de la Representation qui ma
ete faite de l'enfant cy dessus denomme, j'ai redige
le present acte en vertu de pouvoir qui mefont delegue,
quelcuns temoins ensemble Frederic Suffenach pere
audit enfant ont signis avec moi le dit jour moi et

marque + de Catherine Oberli
marque + de Frederic Suffenach
Dolling

Barbe Catherine
Weber.

38

Ce jour d'aujourd'hui Cinq Floreal, l'an
Sept de la République Française
pardevant le soussigné Jean Rollin Agent
Municipal de la Commune de Dubo, Canton
de Walfchid, Département de la Meurthe,
est comparu Michel Weber Citoyen Charron
de cette dite Commune, assisté d'ignare l'officier
agé de dix huit ans, et de Barbe apprenoir
sa belle sœur, agé de vingt cinq ans tous deux
auppy Citoyens de cette dite Commune
lequel m'a déclaré que Catherine apprenoir
son Epouse en légitime mariage est aujour
ce jour d'aujourd'hui à onze heures du matin dans
sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on a donné le surnom
de Barbe Catherine. Après cette
déclaration que lesdits témoins ont
certifiés véritable, et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant et de son surnom,
j'ai rédigé le present acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que ledit Leffebvre
ensemble ledit Weber, père dudit enfant
ont signés avec moi, et l'acte apprenoir
sursurmarquée faite de l'avis de l'officier.

Michel Weber Jugeant L'officier

Barbe Catherine apprenoir

Rollin

Marie Lipse
Zimmerman.

Ce jour d'aujourd'hui dix-neuf Floreal
l'an huit de la Republique, huit
heures du matin. Je soussigné

39

moi soussigné Maire de la
De la Commune de Dabo, de l'arrondissement de la
Sous-prefecture de Sarrebourg, Prefecture de Nancy,
est comparu Joseph Zimmerman le jeune Citoyen
de cette dite Commune: assisté de Florent
Diellenfchneider son Cousin, âgé de trente ans
et de Marie Lipse Christophabelle Sœur, âgée
de vingt deux ans, tous de cette même Commune,
lequel m'a déclaré, qu'il a épousé Christoph
son épouse en légitime mariage est accouché
hier à six heures du soir, dans sa maison audit
lieu, d'un enfant de sexe, auquel dit enfant
on a donné les prénoms de Marie Lipse,

Après cette déclaration, que lesdits témoins
m'ont certifiés véritable, et de la représentation
qui m'a été faite, de l'enfant cy dessus nommé
j'ai rédigé le présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que lesdits témoins
ont signés avec moi, et ledit Joseph

Zimmerman, père dudit enfant soussigné
faute de savoir écrire, lesdits père, moi
et un.

Marque de
Joseph Zimmerman
Florent Diellenfchneider
Philippe Joseph
J. F. Schuler

Marie Barbe
Lingenheld.

Ce jour May dix de l'année
1781 de la République française
à neuf heures du matin,

40

pardevant moi sousigné
Joseph Fröhlicher Maire de la Commune
de Dabo, de l'arrondissement de la Cour
présidiale de Sarrebourg, préfeture de
Sarre, est comparu Jean Scholl Citoyen
demeurant à Luttkach, de cette dite Commune
assisté de Barbe Gitteré, fille de Joseph
Gitteré et de Catherine Ruffenach, agée
vingt neuf ans, et ce premier agé de
trente sept ans, les quels m'avoit déclaré
que Catherine Ruffenach épouse en légitime
mariage mariage de Joseph Lingenheld
est accouché hier à quatre heures du matin
dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on a donné les pres noms
de Marie Barbe.

Après cette déclaration
que les dits témoins ont attestés véritable
et de la représentation, qui n'a été faite de
l'enfant cy dessus nommé, j'ai rédigé
présent acte, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, que ledit Scholl, a
signé avec moi, et l'aitte Barbe Gitteré
sous marqué, sans en avoir rien, le tout
prenant l'indisposition de Joseph
Lingenheld. f.

marque
de Barbe
Gitteré

Jos. Fröhlicher

J. Fröhlicher
Maire

Marie Elisabeth
Enst.

Ce jour d'aujourd'hui deux prairial an
huit de la République française
après midi du mois.

41

par devant le sous-signé Joseph Fröhlicher Maire
de la Commune de Dabo de l'arrondissement de la
Préfecture Sarrebourg, Préfecture de Nancy, est comparu
Jean Enst, Citoyen de Scherhoff, assisté de Jacques
Schönepf Citoyen propriétaire dudit Scherhoff, âgé
de quarante sept ans, et de Marie Lise Lerch,
fille de Marx Lerch, et de Marie Lise Saur, aujour
dudit lieu, âgé de vingt deux ans, ses voisins.

lesquels m'avoit déclaré que Therèse Kieffer épouse
en légitime mariage dudit Jean Enst, est accouché
aujourd'hui à sept heures du matin, dans sa
maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant on a donné les prénoms de Marie
Elisabeth. Après cette déclaration que les

dits témoins m'ont certifié véritable, et
de la représentation qui m'a été faite de l'enfant
cy dessus dénommé, j'ai rédigé le présent acte, en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués
que les dits Jean Enst, et Marie Lise Lerch
ont souscrits, faute de savoir écrire,
et ledit Schönepf souscrit avec moi, les dits
jours, mois et an.

Marie Lise Lerch

Signature de
Jean Enst

Joseph Fröhlicher

J. Fröhlicher
Maire

Marie Elisabeth
Ruffenach

Ce jour d'aujourd'hui quatre provincial
an huit de la République française
à huit heures du matin.

49

Je soussigné le soussigné Joseph Frolicher Maire
de la Commune de Dabo, de l'arrondissement de
la Sous-préfecture de Sarrebourey Préfecture de
de Nancy, est comparu Jacques Ruffenach
Citoyen de Dabo, assisté d'Antoine Kuhn âgé
de trente six ans, et de Catherine Hilbert âgé
de trente ans, tous deux aussi Citoyens du dit
Dabo, lesquels m'ont déclaré que Marie
Thérèse Durger son épouse en légitime mariage
est accouchée hier à huit heures du soir dans sa
maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant on a donné le prénom de Marie
Elisabeth. Après cette déclaration que
dits témoins ont certifié véritable et de la
représentation qui m'a été faite de l'enfant
cy dessus nommé, j'ai rédigé le présent acte
en vertu des pouvoirs qui me sont dévolus que ce
Jacques Ruffenach, et ledit Kuhn, ensemble
Catherine Hilbert ont signé avec moi lesdits jours
mois et an: Joseph Frolicher Antoine Durger
Catherine Hilbert J. Frolicher
Maire

Baltazar
Clement
peller.

43

Ce jour d'aujourd'hui le cinq prairial, l'an (trois)
de la Republique francaise, par devant

Ce jour d'aujourd'hui vingt-neuf sous-rigne Joseph Froluber, Maire de la
Commune de Dabo, de l'arrondissement de la sous
Prefecture de Sarrebourg Prefecture de Nancy
est compare Baltazar Bory, Gendarme
National, a la residence dudit lieu de Dabo
age de quarante cinq ans, et Therese Berisot
agee de dix huit ans, fille de Jacques Berisot et de
Catherine Schones, de Schifferhoff, lesquels m'ont
declare que Catherine Berisot, sœur de ladite
comparee est accouchee en son domicile audit
Schifferhoff, hier a onze heures du matin
d'un enfant male illegitime, auquel dit enfant
on a donne les premiers noms de Baltazar Clement.
Après cette declaration que les dits Remoins
ont certifié véritable et de la representation
qui m'a été faite de l'enfant cy dessus denommé
j'ai redigé le present acte en vertu des pouvoirs qui
me sont delevés, que ledit Bory a signé avec moi
Madame Berisot, pour marque, sans de savoir
lire, le dit jour moi et an.

J. Froluber
Maire

marquede & Therese
Berisot

Clement
Bory

Marie Barbe
Lambur.

44

Le jour d'aujourd'hui six prairial, l'an huit
de la République française, une et
indivisible. pardevant le sous-signé Joseph
fröblicher, Maire de la commune de Dabo, de l'arrondissement
de la sous-préfecture de Sarrbourg, préfecture de Nancy,
est comparu le citoyen Laurent Lambur le jeune
de Schetterhoff, assisté des citoyens Joseph Reibel
maréchal, âgé de quarante cinq ans, et de Catherine
Schreiber, âgée de vingt six ans, filles du défunt
Dartolome Schreiber, et de Marie Saur, tous deux aînés
dudit Schetterhoff. lesquels m'ont déclaré qu'Elisabeth
meijer son épouse en légitime mariage est
accouchée dans sa maison audit lieu, hier le cinq
à huit heures du soir, d'un enfant femelle, auquel
dit enfant on a donné les prénoms de Marie
Barbe. Après cette déclaration que les
dits témoins m'ont certifiés véritable, et
la représentation qui m'a été faite, de l'enfant
cy dessus dénommé. j'ai rédigé le présent acte
en vertu des pouvoirs qui me font délégués,
que le dit Reibel, témoin. Ensemble le dit Lambur
père dudit enfant ont signé, avec moi, et
Catherine Schreiber, sous main, faite de l'avant
dernier. / écrits sans main, et au /.

Joseph Reibel Catherine + Schreiber
J. fröblicher

Marie Rosine Kuhn. Aujourd'hui vingt trois prairial
l'an huit de la Republique françoise

45

une et indivisible, grand avant le
sous-préfet Joseph Frölicher, Maire de la
Commune de Dabo, de l'arrondissement de la
sous-préfecture de Sarrebourg. Préfecture de
Nancy. Est comparu Antoine Kuhn de la
Commune de Dabo, assisté des citoyens Jynae
Lettcher fils du citoyen Florent Lettcher de ce lieu
agé de dix huit ans, et Anne Marie Kuhn agée
de vingt deux ans, lequel me déclare que sa femme
Jungmann, son épouse en légitime mariage
est accouchée hier vingt deux du courant à trois
heures du matin. Dans son domicile audit lieu
d'un enfant femelle, auquel dit enfant on
a donné le premier nom de Marie Rosine,
après cette déclaration que les dits témoins ont
certifié véritable et de la représentation qui me
a été faite de l'enfant qui a été nommé, j'ai rédigé
le présent acte en vertu des pouvoirs qui me sont
dévolus, que les dits témoins ensemble le present
enfant ont signé et sous marqué avec moi les dits
jour mois et an.

Antoine Kuhn
marquet Jeanne
Marie Kuhn
J. Frölicher
Maire

Catherine
Schott. Arrondissement communal de Dabo.
Le vingtunième jour du mois de mesidor, an huitième
de la République française.

46 Acte de naissance de Catherine Schott née le
vingt du courant, à cinq heures du soir, fille légitime
de Blaise Schott, et de Marie Anne Ruffman conjointe
de cette dite commune, le sexe dudit enfant a été
reconnu être féminin. premier témoin, Joseph Appenzler
agé de quarantetrois ans le second Catherine Spengler
agé de quarantehuit ans, épouse de Jean Rollinger, tous deux
citoyens de cette dite commune.

Sur la requisição a nous faite par le dit Blaise Schott
qui ont souscrits, savoir le père dudit enfant, et
le second témoin, faite de savoir être, et la première
témoin souscrits, Marie Anne Ruffman
Catherine Spengler Blaise Schott

Constaté suivant la loi par moi Joseph Schott, Maire
de la commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil, le dit et heures cy dessus.

Blaise Schott.

Maire de Dabo.

47 Arrondissement communal de Dabo. Du vingt un jour du mois
de mesidor, l'an huit de la République française.

Acte de naissance de Blaise Schott né le vingtunième jour à cinq heures
du soir, fils légitime, de Blaise Schott, fils de Jacques, et de Catherine Blaise
conjointe de cette dite commune, le sexe dudit enfant a été reconnu
être mâle, premier témoin, Ballazar Bory, âgé de quarante six ans
Citoyen gendarme, à la résidence de ce dit lieu. Second
témoin Claire Freymuth, âgée de quarante
cinq ans, épouse Citoyenne de ce dit lieu.

Sur la requisição a nous faite
par le dit Blaise Schott, qui a souscrits
ensemble lesdits témoins, lesdits jours, mois
et an.

Blaise Schott
Catherine Schott
Ballazar Bory
Claire Freymuth
Maire de Dabo



An 8. Suppl.

Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Dabo.

53
Jean Joseph, du Dix Septieme jour du mois de fructidor
Lorent Florent au huit de la Republique Françoise.
Weber. Certe de Naissance de Jean Joseph
freres jumeaux et Lorent Florent les Weber, freres jumeaux,
nés hier à minuit, fils Legitimes de Joseph
Weber, et de Catherine Schott, Conjoints de ce
dit lieu, le Sexe des dits Enfants a été reconnu
être mâle, premier témoin. Blaise Schott le
Grand voiturier au Fey de ce dit lieu, âgé de
quarante six ans, second témoin Matern.
Schott, fils de ce premier, âgé de vingt un ans
qui ont sousignés avec moi, et ledit Joseph
Weber pere dudit Enfants. Constaté suivant la
Loi, par moi Joseph Fröhlicher Maire de la Commune
de Dabo. faisant les fonctions d'officier public
de l'Etat Civil, les dits jours, mois et an.

J. Fröhlicher
Maire

Joseph Schott d. g.

Mohren Gath.

Mairie Lise
Reimel

Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Dabo.

54

Le vingtième jour du mois de fructidor, an huit de
la République Française. Acte de Naissance de
Mairie Lise Reimel, née la nuit, passée à minuit,
fille Legitime de Jacques Reimel, forestier National
de cette dite Commune, et de Catherine Diellenfchneider
son épouse; le sexe dudit enfant a été reconnu être
femelle. premier témoin Nicolas Reimel, âgé de
vingt sept ans, frère des parents, aussy forestier de cette
commune. Second témoin, Marie Anne Diellenfchner
âgée de vingt six ans, fille de Joseph Diellenfchneider, de
commune, et sœur de cette première, qui ont sousigné
avec moi. Constaté par moi Joseph Fröschlitz Maire
de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'Officier
public, de l'état civil, en présence dudit Jacques Reimel, père
dudit enfant, qui aussy sousigné avec moi.

Diellenfchner

Reimel
Diellenfchner

M.
Catherine
Gasser.

Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Dabo.

55

Le vingt deuxième jour du mois de fructidor, an huit
de la République Française. Acte de Naissance de
Catherine Gasser, née hier à dix heures du soir, fille
de Michel Gasser, Ségard de cette dite Commune, et de
Marie Ruffenach son épouse; le sexe a été reconnu être
femelle; premier témoin Florent Lorang, Citoyen
victuaire de cette dite Commune, beaufrère dudit Gasser, âgé
quarante sept ans, Second témoin Catherine Ruffenach

agée de vingt un ans, fille de défunt Antoine Ruffenat
et Sœur de ladite femme Gasser. le dit Lorange a sousigné
avec moi, Ensemble le père dudit enfant, et le second témoin
sous marqué, faits de savoir l'écrit. Constaté par moi
Joseph Fröhlicher Maire de la Commune de Dabo, faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, le dit jour moind et an
moind Joseph Lorange

Marque de
Catherine + Ruffenat

Maire de Dabo. **an II**

Gertrude
Berlier

Arrondissement Communal de Dabo

57
Le troisième jour du mois de vendémiaire an neuf de la
République
Fête de naissance de Gertrude Berlier
née ce jour d'aujourd'hui, huit heures du matin, fille légitime
d'Antoine Berlier, voiturier de la haub, de cette dite
Commune Commune, et de Gertrude Schwaller, son
épouse; le sexe dudit enfant a été reconnu et reconnu
premier témoin, Jacques Schreiber, forestier National,
dudit lieu de la haub, âgé de quarant neuf ans,
second témoin, Therese Schwaller, dudit lieu, fille de
Joseph Schwaller, et d'Elisabeth Schreiber âgé de vingt un ans
qui ont tous deux sousigné, avec moi. Constaté par
moi Joseph Fröhlicher Maire de la Commune de Dabo,
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil
les dits jours moind et an. le tout en présence d'Antoine
Berlier, père dudit enfant, qui a aussi sousigné avec
nous. Antoine Berlier Jacob Schreiber
Officiers Travailleurs.

Antoine francois
Anstett

Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Dabo.

57

Du treizieme jour du mois de Vendemiaire an neuf de la
Republique françoise.

Acte de naissance d'Antoine francois Anstett
né ce jour d'aujourd'hui, deux heures apres midy, fils
legitime d'Antoine Anstett, valetier de ce dit lieu
et de Barbe Ramm son épouse. Le Sexe dudit enfant
a été reconnu être mâle; premier témoin frideni Schott
agé de vingt huit ans, sous cousin German dudit enfant, second
témoin Marie Anne Diellen Schneider, agée de vingt quatre
ans, cousine dudit enfant, qui ont tous deux ensemble le
pere dudit enfant, sousigné avec moi. Constaté par moi Joseph
Fröhlicher Maire de la commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier
public, de l'état civil, les dits jour mois et an.

Acte de naissance
Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Dabo.

Marietherese
Geoffroy

58

Du quatorzieme jour du mois de Vendemiaire, an neuf de la Republique fran
Acte de naissance de Marietherese Geoffroy née ce jour d'aujourd'hui ce
deux heures du matin, fille legitime de Jean Geoffroy, Gendarme
National de ce dit lieu, et de Marguerithe Klein son épouse, le
Sexe dudit enfant a été reconnu être femelle, premier témoin
Fröhlicher, Maire de ce dit lieu, agé de quarante sept ans,
second témoin Marie Anne Boob, fille dudit Jean Boob
de Sarrobourg, Cousine dudit enfant, qui a signé avec moi, ensemble
ledit Geoffroy, pere dudit enfant. Constaté par moi Joseph Fröhlicher
Maire de la dite commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier
public, de l'état civil. les dits jour, mois et an. Agé de vingt ans.

J. Fröhlicher
Maire
Marie Anne Boob
Geoffroy
Gendarme

Arrondissement Communal de Dabo.

48

Du premier jour du mois de Thermidor, an huit de la République Française.

Acte de Naissance de desfrances Hamon, né ce jourd'hui, premier Thermidor, an huit, à quatre heures du matin, fils légitime d'Antoine Hamon, et de Sophie Berdammier, Conjoints, demeurant à la Haub, de cette dite Commune. Le Sexe dudit enfant a été reconnu être mâle. premier témoin François Hamon, âgé de vingt cinq ans, et le second témoin Barbe Creutz, âgé de vingt un ans, fille de Joseph Bantz et de Therese Gerfinger, tous de la dite Haub, sur la Requisition a nous faite par le dit Antoine Hamon, qui ont sous marqué. Sais les témoins, et le dit Hamon par ludit enfant sousigné. Constate suivant la Loi par moi Joseph Fröhlicher maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, les dates et heures cy dessus ditte. *marque* *marque de* *Barbe Creutz*

Schreiber. J. Fröhlicher
Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Dabo.

49

Du premier jour du mois Thermidor, an huit de la République Française.

Acte de Naissance de Joseph Schreiber, né ce jourd'hui, premier Thermidor, présente année, dix heures du matin. fils légitime de Nicolas Schreiber, Citoyen habitant à la Hoube, de cette dite Commune et de Catherine Ritzel, son épouse, Conjoints, demeurant à la dite Hoube, le Sexe dudit enfant a été reconnu être mâle; premier témoin, Antoine Schott, habitant, ouvrier de la forêt de la Commune de Dabo. âgé de cinquante quatre ans, second témoin, Marianne Ritzel, âgé de vingt un ans, Citoyenne de la dite Hoube, qui ont sousigné, et sous marqué, Sais les témoins, sous marqué saute de savoir le premier témoin inférieur le prendra et la fait sousigné, Constate suivant la Loi par moi Joseph Fröhlicher, maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, les dates et heures cy dessus ditte. *marque*

Mairie de Dabo.
Arrondissement Communal de Dabo.

50

du vingt quatrième jour du mois de thermidor, au huitième de la République
 acte de naissance de Marie Lise Claire Ruffenach, née ce jour même à six heures
 matin, fille légitime de Jean Ruffenach habitant au lieu, et d'Anne Marie
 Schott son épouse, conjointe de cette même commune, le sexe dudit enfant
 a été reconnu être femelle, premier témoin Jacques Fuchs, ouvrier de la for
 de cette dite commune, âgé de trente trois ans, second témoin Marie Lise
 épouse de Citoyen Joseph Fröhlicher, ouvrier de ce lieu, âgé de trente quatre
 ans, qui ont signé avec moi. Constaté suivant la loi par moi Joseph
 Fröhlicher maire de la commune de Dabo, faisant la fonction d'officier public
 de l'état civil, le dit jour moi et au. En présence dudit Ruffenach son dit
 enfant, qui a aussi sousigné avec nous. J. Ruffenach

Joseph Fröhlicher
 Maire de Dabo

Louis
Blaise

Arrondissement Communal de Dabo.

51

du vingt neuvième jour du mois de thermidor, au huit de la République
 acte de naissance de Louis Blaise né ce jour huit à neuf
 heures du matin, fils légitime d'Antoine Blaise journalier
 la hab. commune de Dabo et d'Anne Marie Spiess son épouse
 conjointe conjointe de cette même commune le sexe dudit enfant
 a été reconnu être mâle, premier témoin Jean Blaise ouvrier
 de la forêt de ce dit. Commune, âgé de soixant ans, second témoin
 Catharina Echarte épouse du Citoyen andré Jacqemut, ouvrier
 de la dit. hab., âgé de vingt quatre ans qui ont signé avec
 moi. Constaté suivant la loi par moi Joseph Fröhlicher maire
 de la commune de Dabo faisant la fonction d'officier public
 de l'état civil, le dit jour moi et au en présence dudit
 père du dit. enfant qui aussi sousigné avec moi
 dans ce même moment moi Joseph Fröhlicher
 témoin est ce que le dit. enfant et moi ont entre le
 sexe pour que je ajoute ce dernier ligne au présent acte
 de naissance et va dire de que de naissance le jour moi et au

François Louis
Brandmeyer

Joseph Blaise
 Antoine Blaise
 Mairie de Dabo

52

du trente jour du mois de thermidor au huit de la République
 acte de naissance de François Louis Brandmeyer, né hier à six heures
 matin, fils légitime de Pierre Brandmeyer, maçon de ce lieu, et d'Anne Marie
 épouse, conjointe de cette commune, le sexe dudit enfant a été reconnu
 être mâle, premier témoin, Mathias Ramm, garçon charronnier de Harsleben
 de dix huit ans, second témoin, Marie Thérèse Foidin, âgé de dix huit ans,
 dite Anne Marie Foidin, qui ont signé et sousigné avec moi. Constaté
 la loi par moi Joseph Fröhlicher, maire de la commune de Dabo, faisant
 la fonction d'officier public de l'état civil, en présence dudit père
 du dit. enfant qui aussi sousigné avec nous. le dit jour moi et au

Joseph Fröhlicher
 Mairie de Dabo